

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260507-DE260507CMA0513-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
(dont 3 pouvoirs)

N°2026-05-13

Objet : Ouverture appel à projets 2026 - Département du Rhône - Demande de subventions pour la réhabilitation du gîte jacquaire et le renouvellement du matériel de projection de l'école Hubert Reeves

**L'an deux mille vingt-six,
Le 07 mai à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

29 avril 2026

Secrétaire de séance :

élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales

Clément BERNEDO

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, DALBEPierre Michaël, ODIN Catherine, GAUTHIER Vincent, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, LAPLACE Sébastien, BONNET Nadège, COSSART Céline, MOULIN Rachel, DELVILLE Johnny, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, TREZEUX Elodie, BERNEDO Clément, CHATARD Axel, BARBIER Maël

Absents excusés :

FERLAY Christiane excusée, a donné son pouvoir à WITHERS Patrick
GLEIZES Jérôme excusé, a donné son pouvoir à BANINO Jérôme
CHAUX Cédric, excusé, a donné son pouvoir à DALBEPierre Michaël

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260507-DE260507CMA0513-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département du Rhône a validé son dispositif d'aide aux communes et que les dossiers de candidature à l'appel à projets peuvent être soumis jusqu'au 1er juillet 2026.

Il précise que deux demandes de subvention peuvent être présentées : l'une concernant la réhabilitation du gîte jacquaire, et l'autre relative au renouvellement du matériel de projection de l'école Hubert-Reeves. Il présente le plan de financement. La demande de subvention au département s'élève à 61761, détaillée comme suit : 55 000 € pour la réhabilitation du gîte jacquaire et 6 761 € pour le renouvellement du matériel de projection de l'école Hubert-Reeves .

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la présentation de ces deux demandes de subvention.

Le conseil municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les deux demandes de subvention : l'une pour la réhabilitation du gîte jacquaire, pour un montant de 55 000 €, et l'autre pour le renouvellement du matériel de projection de l'école Hubert-Reeves, pour un montant de 6 761 €,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces deux demandes,
3. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération ;
4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le secrétaire de séance



Le Maire

